



À l'occasion de
la Journée Internationale de la Paix
rassemblement au Havre,
samedi 20 septembre, à 15 h
Place de l'Hôtel de Ville
(près du monument de l'Oiseau Blessé)

À l'appel de
Le Mouvement de la Paix, Femmes Solidaires, AHSETI,
la Ligue des Droits de l'Homme, l'Association France Palestine Solidarité, la
CGT, l'ARAC, Un camion-citerne pour les Sahraouis, l'ACO,
Réseau Sortir du nucléaire,

21 SEPTEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

En 1997, pour la première fois dans l'histoire, tous les Prix Nobel de la Paix vivants ont adressé un même appel à tous les Chefs d'Etat des pays membres des Nations Unies.

L'objectif était que les Nations Unies proclament une décennie pour promouvoir une culture de la non violence afin d'alléger la souffrance des enfants du monde. Le 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies proclamait la première décennie du 21^{ème} et du 3^{ème} millénaire, les années 2001 à 2010 « *décennie internationale de promotion d'une culture de non violence et de paix, au profit des enfants du monde* ».

La culture de la paix et de la non violence s'établit sur ces huit champs d'action :

- renforcer une culture de la paix par **l'éducation**
- promouvoir le **développement économique et social durable**
- promouvoir le respect de tous les **droits de l'homme**
- assurer **l'égalité entre les femmes et les hommes**
- favoriser la **participation démocratique**
- développer **la compréhension, la tolérance et la solidarité**
- soutenir la **communication participative** et la **libre circulation de l'information et des connaissances**
- promouvoir la **paix** et la **sécurité internationale**

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX **CONSTRUISONS LA PAIX PAR LA NON VIOLENCE**

En septembre 2001, l'Assemblée Générale de l'ONU a déclaré le 21 septembre « journée internationale de la paix ».

L'Assemblée Générale (...)

1. Décide qu'à compter de la cinquante-septième session de L'Assemblée générale, la **Journée internationale de la paix sera observée chaque année le 21 septembre**, jour dont il faudra faire savoir à tous qu'il sera celui de la célébration et de l'observation de la paix;
2. Déclare que dorénavant, la **Journée internationale de la paix sera observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence**, pendant la durée de laquelle toutes les nations et tous les peuples seront invités à cesser les hostilités;
3. **Engage tous les Etats Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales et les particuliers à célébrer comme il convient la Journée internationale de la paix**, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation, et à œuvrer, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, à l'établissement d'un cessez-le-feu mondial.